



**Merci de transmettre à tous vos collègues**

**ALERTE : Menace sur le droit au temps partiel !**

**Mais que restera-t-il de ce droit dans notre département ?  
SIGNEZ LA PETITION !**

**Un document de l'administration, préparatoire au groupe de travail, a soumis à discussion de nouvelles restrictions pour les temps partiels de droit et sur autorisation. La DSDEN 13 voudrait donc faire « payer » aux personnels le manque de postes créés pour répondre aux besoins des écoles et ses conséquences en terme d'organisation du service !**

**Le mandat du SNUDI FO est de défendre les droits des personnels, pas de s'associer à l'administration pour les remettre en cause !**

L'IA a au départ décliné toute une liste de propositions d'incompatibilités (remplacement/ CLIS/ CPC/ psychologues scolaires/ directeurs/ SEGPA/ maitres E/ IME/ SESSAD/ hôpitaux/ UPE2A), d'extension des exclusions au TP annualisé (remplaçants/ T1/ TDép), de définition de motifs discriminants pouvant donner lieu à TP sur autorisation... et excluant donc les autres collègues ! Et ... un questionnement sur la suppression de la quotité de 80% ! Bref, le maintien et une large extension des exclusions de l'an dernier !

**Comme l'an dernier, le SNUDI-FO 13 a exprimé son absolu désaccord avec ces propositions !**

Tout collègue qui sollicite un temps partiel ne le fait pas sans raisons sérieuses, son choix étant assorti d'un salaire bien amoindri ! Les temps partiels sur autorisation répondent à un besoin de l'enseignant (fatigue -bien accrue par la réforme des rythmes ! -, aménagement de fin de carrière, enfants, projet personnel...).

Les motivations de ces collègues devraient être respectées et non passées à la moulinette de critères discriminants ou de lettres de motivation, divisant les collègues, **les contraignant à exposer leur vie privée !**

**Le SNUDI-FO a argumenté à partir de la circulaire n°2014-116 du 3-9-2014** qui rappelle les principes régissant le travail à temps partiel **et n'exclut aucune catégorie de personnels** de cette possibilité (droit et autorisation) ni aucune quotité, contrairement au projet de l'IA.

**La question des directeurs d'école y est précisée** : ils doivent assumer l'intégralité de leurs charges ; mais c'est ce qui a toujours été admis et a toujours fonctionné, sans contradiction avec l'intérêt du service.

**Pour le temps partiel sur autorisation**, certes, la condition « *sous réserve des nécessités de la continuité et du fonctionnement du service* » apparaît.

Mais ... cela a toujours été le cas ... et n'entraînait pas auparavant de refus !

Les personnels n'ont pas à faire les frais, aujourd'hui, de l'insuffisance de postes qui complique l'organisation du service. Nous ne pouvons accepter que l'administration prenne prétexte de cette clause pour instituer des motifs limitant le temps partiel sur autorisation.

**Une circulaire départementale ne peut qu'améliorer des droits pour les personnels par rapport à la circulaire nationale et non pas les diminuer !**

**Le SNUDI-FO défend les droits des personnels et demande, une fois de plus, que celui d'exercer à temps partiel soit respecté, pour tous !**

- ↪ Aucun enseignant ne doit être exclu du droit à temps partiel !
- ↪ Aucun enseignant ne doit être déplacé de son poste pour son temps partiel !
- ↪ Acceptation de tous les temps partiels sur autorisation !

**TOUS LES COLLEGUES, TOUTES LES EQUIPES SONT CONCERNÉS !**

Le SNUDI FO vous invite à signer et à faire signer massivement **la pétition** :

**« Aucun personnel ne doit être exclu du droit au temps partiel ! »**

**Plusieurs possibilités :**

- Vous pouvez directement la remplir en ligne en cliquant → [>ICI<](#)
- Vous pouvez l'imprimer en PJ
- Vous pouvez la télécharger sur notre site → [>ICI<](#)

Une fois remplie par votre équipe, vous pouvez la retourner au **SNUDI FO 13**

 13 rue de l'Académie 13001 MARSEILLE

 fax : 09.57.49.82.49

 mail : [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org)

---

**Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :**

**Syndiquez-vous au SNUDI-FO**

**Le syndicat indépendant de tout gouvernement !**

**Carte 2016 déjà disponible [>ICI<](#)**

